

AIDE AUX LEÇONS ET DEVOIRS POUR LES 6^{ème} AUSSI...

Pour la seconde année consécutive, la commune propose l'aide aux devoirs et leçons. La nouveauté : à partir de la rentrée 2024, l'aide aux devoirs est aussi ouverte aux élèves de 6^{ème} qui font leur entrée au collège.

À la rentrée 2024, votre enfant sera scolarisé en CP, CE1, CE2, CM1, CM2 ou en 6^{ème} ?

L'aide aux leçons destinée aux enfants demeurant sur la commune les concerne.

Quel que soit l'école ou le collège ou l'enfant est scolarisé, quel que soit son niveau, dès lors qu'il habite à Peri, il a accès à l'aide aux devoirs.

CE DISPOSITIF

- **Accompagner** vos enfants dans leurs travaux scolaires quotidiens toutes matières confondues,
- Les **prépare** aux évaluations,
- **Approfondit** les connaissances et notions abordées en classe,
- **Renforce** leurs apprentissages,
- Les **soutient** et les **aide** lors d'éventuelles difficultés.



Pour ce faire, la commune met à disposition une enseignante titulaire d'un Master 2 MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation). Les enfants sont également encadrés par une adjointe technique polyvalente de l'école de Peri.

L'aide aux leçons a lieu **au centre intercommunal socioculturel et sportif** de la commune, en salle **Guerrini**, selon les créneaux ci-dessous.

→ Option choisie

- Option 1 : Lundi 17h à 18h
- Option 2 : Lundi 17h30 à 18h30
- Option 3 : Mardi 17h à 18h
- Option 4 : Mardi 17h30 à 18h30
- Option 5 : Jeudi 17h à 18h
- Option 6 : Jeudi 17h30 à 18h30

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

par mail : commune-de-peri@orange.fr

par ☎ 06.18.15.61.14

→ NOM Prénom de l'enfant :

→ Classe à la rentrée 2024/2025 :

→ Établissement :

PARENT(S) À CONTACTER

→ NOM :

→ Prénom :

→ Numéro de téléphone :

→ Option choisie :

Option 1 : Lundi 17h à 18h – Option 2 : Lundi 17h30 à 18h30 – Option 3 : Mardi 17h à 18h

Option 4 : Mardi 17h30 à 18h30 – Option 5 : Jeudi 17h à 18h – Option 6 : Jeudi 17h30 à 18h30

DATE LIMITE D'INSCRIPTION 27 SEPTEMBRE 2024